

Recommandations de l'étude

mardi 15 septembre 2020, par [Yveline Nicolas](#)

Ces recommandations sont issues de l'étude menée par Adéquations pour le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères "Les diasporas, actrices du changement. La place des nouvelles générations et des femmes".

Sommaire de cet article

- [Générer des données : affiner les cibles, adopter une perspective sexuée et intersectionnelle](#)
- [Favoriser les convergences : entre les différentes politiques sectorielles, entre les acteurs \(...\)](#)
- [Généraliser l'approche genre : former aux outils du genre et à l'approche genre et \(...\)](#)
- [Assurer une meilleure participation : des démarches volontaristes pour donner une place et \(...\)](#)
- [Renforcer et soutenir financièrement les associations](#)

Générer des données : affiner les cibles, adopter une perspective sexuée et intersectionnelle

- Compléter la recherche en affinant les publics et en les croisant : différentes générations, avec une attention pour la tranche d'âge 18-25 ans, classe sociale, origine géographique, niveau d'études.
- Financer des recherches multiacteur.rice.s (associations, universités, doctorant.e.s, collectivités territoriales).
- Inciter à créer des binômes de personnes issues et non issues de l'immigration dans la conduite des projets et des recherches.

Les croisements entre genre et génération, auxquels il faudrait articuler la classe ou l'origine sociale, elle-même déterminant souvent le niveau d'études, sont à développer. Des études complémentaires pourraient approfondir les enjeux à partir de différentes « générations de jeunes », notamment examiner les différences d'engagement entre une personne de 18 ans et une de 35 ans, entre le fait d'être ou non chargé.e de famille, ou au sein d'une même fratrie, selon que la personne est née et a vécu plusieurs années dans le pays d'origine ou qu'elle a grandi et a été scolarisée uniquement en France. Par ailleurs, sachant qu'il est plus difficile de toucher les jeunes ou les femmes de quartiers défavorisés, il faut s'attacher à cibler ce public au regard des problématiques spécifiques de citoyenneté en lien avec la solidarité internationale, notamment en ce qui concerne leur niveau de participation à des organisations représentatives et leur capacité à dialoguer avec les pouvoirs publics et les ONG.

Des enquêtes pourraient être proposées en direction de descendant.e.s de migrant.e.s peu approché.e.s sur la question de leurs engagements transnationaux : diasporas originaires de Chine, d'Inde et d'autres pays d'Asie et d'Amérique latine.

Une façon d'obtenir des informations significatives serait de financer périodiquement une recherche-action participative multiacteur.rice.s, sans oublier d'intégrer des moyens pour la diffusion et la vulgarisation des données et des pratiques recensées. Dans la conception des questionnements et la mise en œuvre des enquêtes, une approche en binômes avec à la fois des personnes ressources et expertes non issues du public cible et des membres des diasporas est pertinente.

Favoriser les convergences : entre les différentes politiques sectorielles, entre les acteurs concernés par les migrations, entre les échelles de territoires

- Veiller à la cohérence des politiques (ODD, migrations et développement, ESS, politique de la ville) et au

décloisonnement des acteurs.

- Activer les leviers au niveau territorial pour soutenir les projets des jeunes et des femmes des diasporas : subventions, budgets participatifs, outils de communication des collectivités.
- Recenser les acteurs et actrices et les initiatives, notamment en régions.
- Intégrer les enjeux des jeunes et du genre dans les démarches d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Les enjeux croisés des diasporas, du développement international et de la citoyenneté concernent de nombreuses institutions, ministères et politiques publiques, d'où l'importance d'une recherche de cohérence. Un effort de sensibilisation est à mener sur les ODD et leurs engagements concernant les migrant.e.s ainsi que sur le Pacte mondial sur les migrations. Les politiques climatiques et de transition écologique pourraient aussi orienter les projets menés par les personnes issues des migrations dans leurs régions d'origine. Il revient aux pouvoirs publics de lever certaines contraintes comme les obstacles aux transferts de fonds ou aux mobilités (par exemple, les difficultés d'obtention de visa pour des femmes africaines invitées à des rencontres en France).

Toutes les initiatives et les mesures qui favorisent les ponts sont à encourager, entre acteurs (associations de quartier, OSI, OSIM, éducation populaire, ESS, éducation à l'environnement et au développement durable) et entre échelles de territoires (national, international, local).

Au niveau territorial, de nombreux leviers peuvent être actionnés pour mieux prendre en compte les jeunes et les femmes des diasporas et intégrer une approche genre : accords de coopération décentralisée, politiques de développement durable (futurs Agendas 2030 locaux), critères des appels à projets et subventions, budget participatif. Les acteur.rice.s gagneraient à être recensé.e.s (et/ou les bases de données actualisées). Les réseaux multiacteur.rice.s en région ont un rôle à jouer dans cette cartographie. Compte tenu de la persistance de stéréotypes attachés aux personnes issues des migrations, il serait judicieux d'intégrer systématiquement la contribution des diasporas jeunes et femmes dans les actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Généraliser l'approche genre : former aux outils du genre et à l'approche genre et migrations

- Poursuivre la formation et l'accompagnement aux outils du genre dans la conduite des projets des institutions et des OSC, de la recherche et des enquêtes de terrain.
- Établir des convergences entre les objectifs prioritaires de la Stratégie internationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes du MEAE et le Plan d'action migrations internationales et développement de l'AFD.
- Encourager les structures intervenant sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes à mieux intégrer les femmes migrantes et les enjeux genre et migrations.

Les critères de genre dans les appels d'offres, les appels à projets et l'instruction de subventions publiques, d'ONG et de fondations doivent être systématisés. Il faut accompagner l'ensemble des OSIM et acteur.rice.s issu.e.s des diasporas pour une meilleure appropriation des méthodologies du genre et de l'égalité dans le fonctionnement des organisations. Des fiches pratiques pourraient être élaborées, par exemple pour les initiatives économiques et d'entrepreneuriat, puisque celles-ci sont encouragées. Les espaces actuellement organisés pour l'échange de pratiques et de renforcement de capacités (tels que le Fonds pour la promotion des études transversales, des études préalables et de l'évaluation, la plateforme Genre et développement) pourraient réfléchir aux modalités d'une meilleure inclusion dans leurs travaux des porteur.se.s de projets et de plaidoyers issu.e.s des migrations et particulièrement des femmes.

La Stratégie internationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022) du MEAE peut servir de cadre lors de l'élaboration de projets et d'initiatives sur les enjeux migrations et développement. Le renforcement des composantes genre et jeunes est à encourager dans la mise en œuvre Plan d'action migrations internationales et développement 2018-2022, coordonné par l'AFD. Il reste à appliquer les

recommandations d'instances de concertation multiacteur.rice.s, comme le rapport de 2016 du groupe de travail Migrations et développement du Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI).

En ce qui concerne la recherche, l'approche genre doit être intégrée dès les cahiers des charges des appels d'offres et dans les méthodologies de mise en œuvre, pas seulement sous l'angle de la « parité » des échantillons ou des « bénéficiaires ». Les chercheur.se.s et consultant.e.s devraient identifier, quel que soit le sujet de l'étude, une série de questionnements pertinents sur les relations sociales entre femmes et hommes dans le champ concerné, les évolutions identifiées, les besoins exprimés par les femmes et par les hommes, l'impact sexué des politiques et des projets, etc.

Les institutions, collectivités et associations qui traitent de l'égalité entre les femmes et les hommes en général, des violences et des discriminations contre les femmes ou qui appuient leurs initiatives professionnelles et économiques devraient intégrer plus systématiquement la perspective et les besoins spécifiques des femmes des diasporas.

Assurer une meilleure participation : des démarches volontaristes pour donner une place et rendre visibles les jeunes et les femmes issu.e.s des migrations

- Considérer les associations de jeunes et de femmes comme des « familles d'acteur.rice.s » à intégrer systématiquement aux instances de concertation et de consultation et fournir les moyens de cette participation.
- Développer une base de données d'intervenant.e.s pouvant s'exprimer dans les débats publics et d'initiatives exemplaires à mettre en avant.
- Être attentif à la présence des jeunes et des femmes issu.e.s des migrations dans le personnel des ONG et institutions liées à l'international.

Il est essentiel de mieux valoriser la grande diversité et la richesse des contributions des descendant.e.s de migrant.e.s et des femmes à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Les institutions et ONG liées au développement et à la coopération pourraient se fixer des objectifs d'intégration de jeunes et de femmes des diasporas dans leurs instances dirigeantes, conseils d'administration et d'orientation, groupes de travail, etc.

Systématiser la demande d'indicateurs et de données sexuées et d'âge dans les appels à projets et rendre compte des actions en faveur de la diversité dans les rapports d'activité annuels contribueront au maintien d'une vigilance en la matière.

Les associations de jeunes et de femmes issu.e.s des migrations devraient être considérées comme des « familles d'acteur.rice.s » et à ce titre disposer systématiquement de places dans les instances de consultation de la société civile. La question de l'indemnisation de femmes bénévoles pour rendre possible leur participation est à considérer. Il faut solliciter des jeunes et des femmes des diasporas pour les tables rondes, conférences-débats et colloques sur les questions de développement et de solidarité internationale.

L'exigence de parité femmes-hommes des panels, qui commence à s'imposer, doit être articulée avec une préoccupation sur la diversité culturelle et générationnelle.

Une base de données pourrait être développée de personnes-ressources, expertes issues des migrations, ainsi que des « ambassadeur.rice.s » jeunes portant des projets et initiatives particulièrement intéressants, au regard des articulations entre l'action « ici » et « là-bas », dont beaucoup de leurs associations sont porteuses et qui pourraient intervenir pour combattre les préjugés concernant notamment le « manque d'intégration » des jeunes de « seconde génération ».

Renforcer et soutenir financièrement les associations

- Mener une estimation périodique des financements alloués aux projets de développement mis en œuvre par des associations de jeunes issus des migrations et de femmes migrantes.
- Entreprendre des recherches sur le montant et les projets concernés par les envois de fonds à l'étranger des ASIM animées majoritairement par des femmes et/ou des jeunes.
- Prévoir un fonds spécial pour les initiatives visant le renforcement des associations de femmes des diasporas et l'intégration d'une approche genre dans les projets « migrations et développement » en général.

Ce point constitue une traduction opérationnelle des recommandations précédentes. Il reste indispensable de développer le recueil et l'utilisation de données désagrégées par sexe et tranche d'âges à différents niveaux des politiques publiques, comme la proportion et les montants des subventions publiques dirigées vers des OSIM et des projets animés par des jeunes descendant.e.s de migrant.e.s et/ou de femmes issues des migrations.

Des recherches pourraient être entreprises sur le montant et les projets concernés par les envois de fonds à l'étranger des ASIM animées majoritairement par des femmes et/ou des jeunes. Dans ce cadre, des acteurs économiques et financiers pourraient être interrogés (institutions bancaires et de transfert de fonds, plateformes de financement participatif).

Un fonds spécial pourrait abonder des projets visant le renforcement des associations de femmes des diasporas, les initiatives conjointes entre ces associations et celles agissant sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la mise en œuvre d'évaluations et de capitalisation permettant de documenter les impacts sur le genre, la prise en compte du genre dans les projets menés par des OSIM, etc.

Les associations et initiatives de jeunes sont également à mieux subventionner, avec des critères tels que l'égalité entre les femmes et les hommes ; la composante citoyenne articulant « ici » et « là-bas » ; la transition écologique et le changement climatique ; la démocratie interne ; l'articulation entre démarches de « solidarité » et « entrepreneuriale ». Sur le plan pratique, les modes de soutien pourraient être plus adaptés aux formes d'engagement (ponctuel, plurisectoriel, intégrant les technologies de la communication et les réseaux sociaux).

P.-S.

[Présentation et téléchargement de l'étude "Les Diasporas, actrices du changement : la place des nouvelles générations et des femmes"](#)